



Conflit avec une mairie chaussee non eclairee

Par **chouraqui**, le **25/11/2008** à **10:41**

ma mere a fait une chute tres grave a la sortie d un loto d une sale des fete la chaussee n etant pas eclairee la vie est actuellement en danger quels sont mes recours merci

Par **Tisuisse**, le **25/11/2008** à **13:27**

Bonjour,rnrnMerci de reprendre votre message et d'y mettre la ponctuation parce que, sans ponctuation, votre histoire est confuse.rnrnUn bonjour en arrivant serait aussi le bienvenu.rnrnA bientôt.

Par **chouraqui**, le **25/11/2008** à **14:04**

Bonjour,rnrnMa maman a fait une chute très grave la nuit en sortant d'une salle des fetes, la chaussée n'était pas éclairée. Sa vie est actuellement en danger. Que puis-je faire pour qu'elle obtienne réparation ? rnrnMerci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **25/11/2008** à **16:25**

Bonjour,rnrnJe pense que les secours (pompiers, police ou gendarmerie) ont dû se déplacer. Il lui faut, au besoin par l'intermédiaire d'un avocat, déposer une demande d'indemnisation, déjà auprès de son régime accident-maladie (SS + mutuelle complémentaire) en spécifiant qu'il

s'agit d'un accident dû à un non-éclairage des lieux et en donnant les coordonnées de la mairie de la commune où se situe cette salle des fêtes (donc, faire une déclaration d'accident) sans omettre d'y apporter des témoignages écrits. Si certains frais ne sont pas pris en charge, il faudra les réclamer à cette mairie et si celle-ci se "fait tirer l'oreille", tenter une action au pénal puis au civil pour rechercher la responsabilité de cette mairie et, si responsabilité il y a, obtenir l'indemnisation intégrale du préjudice.rnrnEn cas de difficultés, un avocat vous sera plus qu'indispensable.rnrnBon courage.

Par **chouraqui**, le **25/11/2008** à **17:18**

bonsoir . merci pour votre réponse.